Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026060-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **15/10/2026**
Date d'affichage : **23/10/2026**

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf octobre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Antoine SODINI.
Procurations : M. Jérôme PIERLOVISI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Mathéa BRUNI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie MORESCHI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO.
Secrétaire : Mme Lydia ANDARELLI.

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE
Délibération n° : MA-DEL-2026-060

Rapporteur : Madame CRUCIANI Marie Paule,

Actualisation du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Vu les documents soumis à l'examen du Conseil municipal ;

Considérant que le règlement fixe les conditions d'inscription, les bénéficiaires, les horaires d'accueil, les règles de discipline, les dispositions relatives à la santé, au Projet d'Accueil Individualisé (PAI), aux accidents, à l'assurance et aux réclamations;

Condidérant que le règlement prévoit notamment une ouverture de la garderie de 7h15 à 8h45 et de 16h15 à 18h30, ainsi que les modalités de prise en charge et de récupération des enfants;

Considérant que le règlement prévoit également une procédure graduée en cas de manquement aux règles de discipline, pouvant aller de l'avertissement oral à l'exclusion;

En conséquance, le Conseil municipal est appelé à approuver le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, annexé à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026060-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, annexé à la présente délibération.

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à assurer la diffusion du règlement auprès des familles concernées.

Article 3 – Dit que le règlement approuvé sera applicable à compter de sa date d'entrée en vigueur fixée par la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 23/10/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

MERRIA DI CUTULI È CURTICHJATU
20167 CUTULI È CURTICHJATU